

La biodiversité : relever le défi sociétal

Déclaration du groupe de la CGT

Si les causes du recul de la biodiversité sont assez bien identifiées, le décalage apparaît important entre les ambitions politiques affichées et les moyens mis en œuvre tant au niveau international que local, si bien que les objectifs régulièrement affichés sont loin d'être atteints.

Pourtant depuis une vingtaine d'années, la prise de conscience et les mobilisations des peuples pour l'accès aux ressources naturelles et un partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation ont pris de l'importance.

Reconquête de biodiversité et actions climatiques se conjuguent avec lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. La CGT partage donc la dynamique développée dans l'avis d'un nouveau mode de développement économique. Elle aurait souhaité que les responsabilités systémiques du recul de la biodiversité, les logiques productivistes des systèmes de production soient mieux identifiées.

Concernant les engagements internationaux de la France, la CGT partage les recommandations relatives aux financements : financements innovants dont une taxation sur les transactions financières mais aussi effectivité d'une aide publique au développement prenant en compte la biodiversité.

Ces engagements s'inscrivent dans une réorientation des politiques européennes à travers le développement durable et une transition juste.

Pour la France, tirant enseignement des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de la précédente stratégie : portage politique insuffisant, cadrage méthodologique flou, moyens financiers et en personnels faibles, l'avis formule des recommandations en direction des pouvoirs publics mais aussi des acteurs économiques et sociaux sans oublier la dimension territoriale qui apparaît essentielle.

L'avis insiste sur les efforts à réaliser en faveur de la recherche, de l'éducation, de la formation, des services spécialisés de l'État et des opérateurs publics, efforts devant se matérialiser par des dispositions budgétaires et financières dès la prochaine loi de finances, rompant avec la logique gouvernementale des dernières années d'abandons de missions, de suppressions d'emploi et de désorganisations complètes des services. L'avis n'occulte pas les choix fiscaux qui devraient résulter de la prise en compte de cette recommandation.

Il insiste également sur le rôle majeur des régions qui doivent trouver leur place dans la gouvernance. Cette recommandation est particulièrement pertinente pour les collectivités ultramarines où la biodiversité est d'une extrême richesse.

Enfin, concernant les acteurs économiques et sociaux, l'avis recommande, à côté des démarches volontaires et unilatérales des entreprises, d'intégrer la biodiversité dans le dialogue social et d'ouvrir enfin les négociations sur les droits environnementaux nouveaux dans le cadre des CE et CHSCT, comme indiqué dans les conclusions du Grenelle il y a quatre ans.

Pour toutes ces propositions, la CGT a voté l'avis.